

Autorisation pour l'enseignement primaire.

Numéro d'inventaire : 1979.31834

Auteur(s) : Antoine Vieux

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Grenoble)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1831

Description : Une feuille de papier vergé, brunie et salie. Déchirures sur les bords gauche et droit, réparées par du ruban adhésif au verso. Déchirure complète de long de la pliure médiane verticale, réparées de la même façon. Texte imprimé complété par des mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre noire. Timbre-date au verso.

Mesures : hauteur : 285 mm ; largeur : 436 mm

Notes : Autorisation d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Vaulnavay (Isère) accordée à Antoine Vieux par le recteur de l'académie de Grenoble, le 23 novembre 1831. Cette autorisation est délivrée au vu du Brevet de capacité du 3ème degré en date du 14 février 1823.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Grenoble

Nom du département : Isère

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Isère, Grenoble

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
UNIVERSITÉ ROYALE
DE FRANCE.
ACADÉMIE DE GRENOBLE.
INSTRUCTION PRIMAIRE.

**AUTORISATION
POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Nous, *Perriot Louis Antoine Stanislas*
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,
Sur la demande présentée par le sieur *Vieuxant* né à *Cullas* département d'*Ardèche*
le *13 Juin 1878*
A l'effet d'être admis à exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune d'*Vaudnavey* département d'*Ardèche*
Vu le Brevet de capacité du *14^{fév} 73* degré délivré par *le docteur* audit sieur *Vieuxant*
sous la date du *14 février 1873*
Vu l'avis motivé du Comité de surveillance de l'Instruction primaire séant à *Vézelle* en faveur de
la demande dont il s'agit;
Vu aussi les Certificats constatant que ledit sieur *Vieuxant* a tenu une bonne conduite depuis l'époque
où il a obtenu son Brevet de capacité,
Lui avons accordé l'autorisation d'exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune d'*Vaudnavey* le *huit*
canton d'*Vézelle* département d'*Ardèche*
Délivré à Grenoble, le *23 juil* 1878.

Signature de l'Impétrant:

Recteur de l'Académie de Grenoble: *Perriot*
Par M. le Recteur:
Le Secrétaire de l'Académie de Grenoble: *Merle*



Nota. S'il s'agit d'une Ville, le quartier, la rue et le n.° de la maison doivent être désignés.